



INTERPELLATION

Auteur Thomas Birbaum, PLR/FDP, Clément Borgeaud, PS et Damien Raboud, UDC
Objet Fermeture des écoles, le Valais s'arrête-t-il à St-Maurice ?
Date 02/05/2025
Numéro 2025.05.084

En raison des chutes de neige abondantes qui se sont abattues sur le Valais le jeudi 17 avril et des risques sécuritaires), l'Etat du Valais a décrété la fermeture de toutes les écoles du canton. Cette mesure s'est appliquée à l'ensemble du territoire. Or, le district de St-Maurice, et spécifiquement celui de Monthey, n'ont pas connu les chutes de neige qu'ont vécu les habitants d'autres districts. Une pluie intense a simplement arrosé le district de Monthey (avec neige en altitude), somme tout comparable à d'autres précipitations dans une région connue pour sa forte pluviométrie.

Un tel décret, appliqué uniformément à l'ensemble du territoire, a plutôt créé de la désorganisation au sein des familles : si l'enfant était déjà arrivé à l'école, fallait-il le rapatrier ? si celui-ci n'était pas encore parti de la maison, fallait-il organiser en urgence des solutions de garde ? si celui-ci était sur le chemin de l'école, fallait-il le laisser à l'école ou chambouler son organisation de la journée pour le garder à la maison ?

Les autres évènements naturels avec des fortes précipitations, voir même des crues historiques, n'ont pas mené à des fermetures d'écoles, aussi il n'est, pour un Chablaisien, pas compréhensible qu'une décision soit appliquée de manière uniforme à l'échelle cantonale, sauf à oublier la présence du district de Monthey dans la délimitation du territoire cantonal valaisan. Prenons la situation inverse : si des chutes de neige historiques paralysaient le district de Monthey alors que le reste du territoire cantonal valaisan était épargné : est-ce qu'une fermeture généralisée des écoles à l'échelle cantonale serait prononcée ?

Conclusion

Les signataires interpellent le Conseil d'Etat sur les sujets suivants :

1. Quel a été le processus de prise de décision qui a mené à la décision de fermeture généralisée des écoles le jeudi 17 avril ?
2. Pourquoi le Chablais, n'ayant pas connu des dérangements ou dysfonctionnements des transports publics ou déplacement en plaine, a-t-il eu ses écoles fermées ?
3. Quelles leçons doivent être tirées de cet évènement extraordinaire afin d'adapter la prise de décision, l'information au public, et la proportionnalité de telles mesures pour le futur ?